

Saison 2018-2019 - MARS 2019

En cas de doute urgent vous pouvez poser vos questions à :

Thierry DERET : thierry.deret@orange.fr

Aimé BRAND : brandaime@orange.fr

CORRIGE

Question n° 01 :

Sur un tir anodin d'un attaquant, le gardien de but adverse, dans sa propre surface de réparation, repousse le ballon avec les mains devant lui. Il le reprend immédiatement des deux mains alors qu'un attaquant avait une occasion manifeste de pouvoir marquer un but.

Coup Franc Indirect pour l'équipe attaquante à l'endroit où le gardien a repris le ballon, SRCP loi 13.

Question n° 02 :

Une équipe joue à 8 suite à 3 exclusions. Un joueur de cette équipe est blessé et doit sortir se faire soigner. Comment l'arbitre doit-il procéder sur ce match de Division d'Honneur sachant que le seul remplaçant présent est déjà entré en jeu, puis ressorti ?

L'arbitre reprendra le jeu immédiatement dès que le joueur remplacé aura pénétré sur le terrain pour compléter son équipe.

Question n° 03 :

Présence au stade en Coupe de France avant l'heure du coup d'envoi jusqu'au 6^{ème} tour inclus.

1 h 30 avant le coup d'envoi.

Question n° 04 :

Action au milieu du terrain – Le joueur A tacle irrégulièrement l'attaquant B – L'arbitre siffle la faute et adresse un avertissement au joueur A pour comportement antisportif. Le joueur B victime de la faute demande les soins. L'arbitre fait entrer le soigneur. A partir de ce moment-là, quelle est la bonne procédure à adopter pour la reprise du jeu et vis-à-vis du joueur blessé avec les explications ?

Si les soins sont rapides et à partir du moment où le joueur fautif a été exclu ou averti, le joueur blessé pourra reprendre part au match immédiatement sans quitter le terrain.

Un joueur est blessé à la suite d'une faute physique pour laquelle l'adversaire est averti ou exclu (ex. : faute avec imprudence ou violence), pour autant que l'évaluation de la blessure ou les soins soient effectués rapidement.

Explication : Il est largement considéré injuste qu'un joueur qui est blessé à la suite d'une faute grossière nécessitant l'intervention du médecin sur le terrain doive quitter le terrain, donnant ainsi à l'équipe fautive un avantage numérique.

Question n° 05 :

Coup franc direct à 20 mètres du but. Un attaquant botte le ballon sans attendre le signal de l'arbitre. Quelles seront les décisions de l'arbitre ?

Arrêt du jeu.

Avertissement à l'attaquant pour comportement antisportif.

Coup franc direct à recommencer.

Question n° 06 :

Quel est l'intitulé de la loi 6 ?

Autres arbitres (changement de dénomination / ne plus utiliser « arbitres assistants »).

Question n° 07 :

Un attaquant est en position de hors-jeu sanctionnable. Un partenaire lui adresse le ballon. L'attaquant fait une course vers sa propre moitié de terrain et vient toucher le ballon dans son camp. L'arbitre sanctionne la position de hors-jeu. A quel endroit sera repris le jeu ?

En cas d'infraction au hors-jeu, l'arbitre accorde un coup franc indirect à l'endroit où est commise l'infraction, y compris si elle est commise dans la propre moitié de terrain du joueur. Dans le cas présent le ballon sera placé dans le camp de l'attaquant à l'endroit où il a joué le ballon.

Question n° 08 :

¼ de Finale de la Coupe de District. Quel est le nombre de joueurs que les clubs peuvent inscrire sur la feuille de match et le nombre de remplacements autorisé ?

14 joueurs inscrits / 3 remplacements (le remplacé redevient remplaçant).

Question n° 09 :

En cours de match, un piquet de coin, suite à un choc avec un joueur, se casse et n'atteint plus la hauteur réglementaire de 1,50 mètre. Le club recevant ne trouve pas un nouveau piquet de coin pour le remplacer comme l'arbitre le demande. Décisions ?

Le piquet de coin devra être enlevé afin de ne pas présenter de danger pour les joueurs et sera remplacé par tout moyen de fortune.

Question n° 10 :

Comment agira l'arbitre si, lors de l'épreuve des tirs au but, le brouillard vient interrompre cette épreuve ?

L'arbitre ne devra pas tenir compte du délai des 45mn.
Cette épreuve étant indépendante, la durée d'interruption est à l'appréciation de l'arbitre.

Question n° 11 :

Ballon en jeu, un défenseur lève le ballon du pied pour jongler et adresse le ballon à son gardien à l'aide de la poitrine. Décisions ?

Arrêt du jeu.
Avertissement au défenseur pour CAS (tricherie).
CFI à l'endroit du défenseur (le tricheur) SRCP Loi 13.

Question n° 12 :

Match de championnat de 1^{ère} division de district senior à 15h00. Le match doit se dérouler sur un terrain synthétique homologué pour cette compétition. Le Dirigeant de l'équipe recevante stipule aux 14 joueurs de l'équipe visiteuse qu'ils doivent jouer uniquement avec des chaussures spéciales de « type stabilisé ». 8 joueurs de cette équipe se présentent à l'heure du coup d'envoi avec des crampons de type « aluminium ». Quelles sont les obligations ?

Rien dans les lois du jeu ne précise quel type de chaussure doit être utilisé sur un terrain synthétique. Elles doivent seulement être portées et ne présenter aucun danger.

Lors de la vérification des équipements avant le début de la rencontre, l'arbitre doit faire respecter les préconisations municipales et ne pourra donc pas autoriser un joueur dont les chaussures comporteraient des crampons alu à débiter le match si UNE INTERDICTION EXISTE (AFFICHAGE AFFICHE PAR LE CONSTRUCTEUR A L'ENTREE DU TERRAIN par ARRÊTE MUNICIPAL).

Question n° 13 :

Deux équipes finissent la prolongation à 8 contre 8. Pendant que l'arbitre effectue le tirage au sort, deux adversaires se battent au centre du terrain. L'arbitre exclut ces joueurs pour comportement violent. L'épreuve des tirs au but aura-t-elle lieu ? Une seule bonne réponse !

- A) ☐ Non, les deux équipes étant à moins de 8 joueurs. L'épreuve n'aura pas lieu car elle n'est pas considérée comme débutée.
- B) ☐ Non, car l'arbitre peut seulement continuer une séance des tirs au but si une équipe se retrouve à 7 durant l'épreuve.
- C) ☒ Oui, elle aura lieu à 7 contre 7 puisque l'épreuve des tirs au but ne fait pas partie du match.
- D) ☐ Oui, mais l'arbitre complètera les deux équipes à 8 joueurs pour que l'épreuve puisse avoir lieu.

Question n° 14 :

La seconde mi-temps est marquée par 3 remplacements de chaque côté et par une blessure nécessitant des soins. Combien de temps additionnel l'arbitre laissera ? Une seule bonne réponse !

- A) ☐ Peu importe les faits de jeu, l'arbitre décide du temps additionnel à sa libre convenance.
- B) ☐ L'arbitre laissera 3 minutes.
- C) ☐ L'arbitre laissera 3 minutes minimum.
- D) ☒ L'arbitre laissera 4 minutes minimum.

Question n° 15 :

Lors de l'exécution d'un coup d'envoi par l'équipe A, le ballon est botté en arrière vers un coéquipier. Ce dernier, d'un magnifique lob, envoie directement le ballon dans le but adverse.

But accordé.
Coup d'envoi.

Question n° 16 :

Match prévu à 18h00 – Panne d'électricité le 1er décembre à 17h45 – Finalement le match commence à 18h20. A 19h05, l'arbitre siffle la mi-temps ; c'est alors qu'au même moment une nouvelle panne d'électricité intervient. A quelle heure le match sera-t-il définitivement arrêté ?

Délai Maximum cumulé de 45'.

Si à 19h30 l'électricité n'est pas revenue, le match sera définitivement arrêté.

Question n° 17 :

Phase préliminaire de la Coupe des Réserves Séniors hommes – Quelle est la durée des rencontres ? En cas d'égalité au coup de sifflet final, comment l'arbitre doit-il procéder ?

Les rencontres se dérouleront en 90 minutes (2 mi-temps de 45 minutes) Si à l'issue du temps réglementaire de 90 minutes (2 mi-temps de 45 minutes) la marque est de parité, il sera alors directement procédé à l'épreuve des tirs au but en dehors du temps réglementaire pour déterminer le vainqueur de la rencontre.

Question n° 18 :

Reprise de la 2nde mi-temps. L'arbitre donne le coup d'envoi mais ne se rend pas compte de l'absence du gardien local. Au bout de 30 secondes, l'équipe locale marque un but. Décisions.

But refusé.

Coup d'envoi à refaire.

Remise du chrono à zéro.

Question n° 19 :

Coupe des réserves Séniors hommes – Quelle sera la composition des équipes ? Le statut des remplaçants ?

Les équipes seront composées de 11 joueurs et de 3 remplaçants, le joueur remplacé pouvant revenir en jeu.

Question n° 20 :

Le capitaine mineur d'une équipe senior de 1^{ère} division de district peut-il déposer une réserve technique ? Une seule bonne réponse !

- A) ☐ Non, il ne devrait même pas être capitaine.
- B) ☒ Oui, il est tenu compte de la compétition et non de l'âge du capitaine.
- C) ☐ Oui, à condition que la réserve technique soit contresignée par un dirigeant responsable majeur.